

# ÉVALUATION DU PROGRAMME DE GESTION DES OCÉANS

## À PROPOS DE L'ÉVALUATION

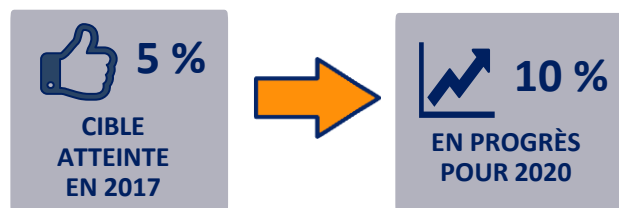
L'évaluation a été réalisée en 2017 et a permis de récolter des données par l'intermédiaire d'un examen de documents, d'une analyse documentaire et d'une comparaison internationale, d'une analyse des données financières et administratives, de 63 entrevues, de 3 visites de sites, d'une approche appelée Évaluation rapide de l'incidence, d'un sondage interne auprès de 170 personnes, et d'un sondage externe auprès de 250 personnes.

**77 %** des répondants au sondage ont indiqué qu'il existe des **enjeux relatifs aux océans** qui **doivent être abordés** par un programme fédéral

La **Loi sur les océans** présente les outils suivants que les responsables du programme peuvent utiliser pour gérer les océans. Certains outils, comme les zones de protection marine (ZPM), ont été utilisés plus que d'autres, comme établir des directives concernant la qualité du milieu marin.



Le programme **appuie** les **objectifs de conservation marine** du gouvernement du Canada de protéger 10 % d'ici 2020. Le pourcentage d'espace océanique protégé est passé de **moins de 1 % en 2015 à plus de 5 % en 2017**.



**Tournez la page pour consulter les recommandations**

Pour lire la totalité de l'évaluation, consultez le site Web Évaluation du MPO :

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/ae-ve/evaluations-fra.htm>

## À PROPOS DU PROGRAMME

La **Loi sur les océans** fournit des outils au programme de gestion des océans pour **collaborer** avec divers partenaires et intervenants et pour **relever les défis auxquels sont confrontés les océans du Canada**, comme la santé des écosystèmes, la perte d'habitat marin, le déclin de la biodiversité et la **demande croissante et concurrente pour les ressources et des espaces océaniques**.

**Le Canada est une nation maritime :**

Il possède plus de **240 000 km** de ligne de côte – la plus longue au monde – et plus de **7 millions de Canadiens** vivent dans des zones côtières

## CONSTATATIONS PRINCIPALES

Une gestion des océans est nécessaire. **Le financement temporaire a facilité** l'établissement de zones de protection marine, **mais le manque de financement stable** permettant d'appuyer d'autres aspects du programme **limite sa capacité à faire progresser la gestion exhaustive des océans** et à favoriser le développement durable des milieux marins du Canada.

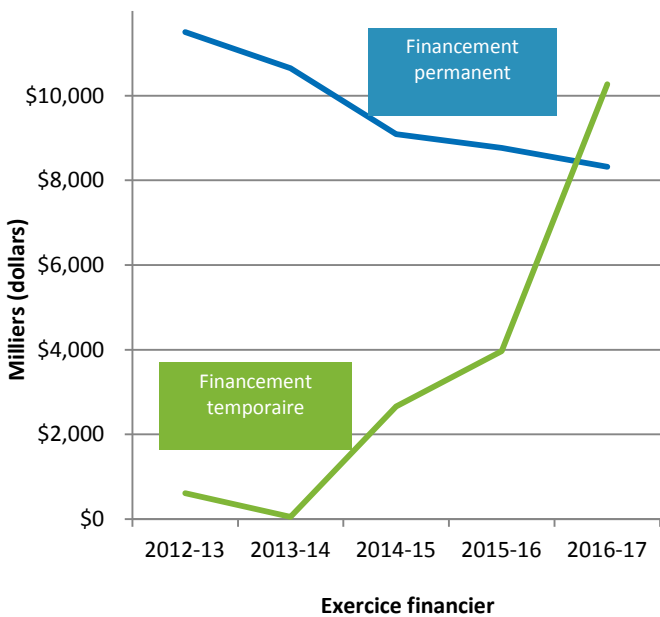
Jusqu'à maintenant, **11 ZPM ont été désignées en vertu de la Loi sur les océans**.

Chaque ZPM possède **des objectifs de conservation uniques** qui déterminent **les activités autorisées**



Selon les observations, **le financement temporaire a tendance à augmenter** et **le financement permanent a tendance à diminuer**

Dépenses réelles totales, par exercice financier



Le financement temporaire **a dépassé** le financement permanent en 2016-2017

Des plans de gestion intégrée des océans ont été **élaborés** mais n'ont pas été véritablement **mis en œuvre**

**31 %** des répondants au sondage interne ont indiqué que le programme **a élaboré** des plans de gestion intégrée des océans **dans une grande mesure**

**45 %** des répondants au sondage interne ont indiqué que le programme **a mis en œuvre** les plans de gestion intégrée des océans **dans une faible mesure**

Les enjeux relatifs aux océans sont **complexes** : **la collaboration** est la clé!



## RECOMMANDATIONS

1

Renforcer la durabilité à long terme du programme en s'appuyant sur les processus de planification existants, en établissant des liens clairs entre les zones de protection marine, les réseaux ZPM, les directives concernant la qualité du milieu marin et la planification et la gestion plus générale des océans, en élaborant des produits à livrer réalistes et en améliorant la communication, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, concernant les processus du programme, les activités et les progrès à l'appui de la gestion intégrée des océans.

2

Faire évoluer les activités de collecte des données afin de recueillir des données de référence et continues sur le milieu marin pour appuyer la prise de décision, y compris pour les plans sur l'espace marin, les directives concernant la qualité du milieu marin et les zones de protection marine. Plus particulièrement, la collecte uniforme des données et les activités de suivi écologique pour les ZPM sont nécessaires pour fournir des données sur l'efficacité dans l'atteinte des objectifs de conservation, soutenir la gestion adaptative et assurer la conformité avec les règlements respectifs.

3

Étudier les contraintes imposées par les régions administratives du MPO quant à la capacité du programme à faire évoluer une approche écosystémique liée à la gestion des océans en explorant des options qui faciliteraient une prise de décision fondée sur les biorégions marines.